



2019

LE SCOT EN MARCHE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS





Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise couvre 74 communes réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO).

Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030 sur quelques grands sujets de la vie quotidienne (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.).

L'année 2019 a constitué une année charnière pour le Sepal : avec l'adoption des derniers PLU communaux, l'ensemble du territoire est globalement couvert par des plans compatibles avec le Scot. Si la mise en œuvre du Scot se poursuit avec des résultats dépassant souvent les ambitions de départ, il n'est pas inutile de se réinterroger sur les fondamentaux du projet, l'esprit du Scot et ses grands principes, ainsi que sur ses effets induits.

Ce travail de fond, le Sepal l'a engagé depuis plusieurs années avec l'évaluation à 6 ans du Scot, des travaux sur la densification « vécue », les espaces de nature de proximité dans le périurbain... ; il s'est concrétisé en 2019 par la restitution de l'étude sur « Les bassins de vie de l'agglomération et de l'aire métropolitaine lyonnaise » (étude Devillers et associés / Alain Bourdin) ainsi qu'un séminaire « Demain, l'agglomération lyonnaise, quels modèles de développement ? », qui a fait suite à un premier temps de débat consacré aux dynamiques démographiques.

15 ans après l'engagement des premiers travaux du Scot, le temps est venu de porter notre regard vers l'avenir, d'analyser la manière dont les grandes transitions à l'œuvre vont impacter le territoire de l'agglomération lyonnaise et ses territoires d'influence. La période nous y oblige : la crise sanitaire exceptionnelle que nous vivons invite plus que jamais à questionner nos anciens modèles.

2019, enfin, marque le début d'une campagne électorale qui consacrera dans les prochains mois de nouveaux exécutifs, notamment au Sepal. L'occasion de relancer de nouveaux travaux prospectifs pour l'aménagement et le développement durable de l'aire métropolitaine lyonnaise, et travailler à sa plus grande résilience.

Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE,
1^{er} Vice-président du Sepal



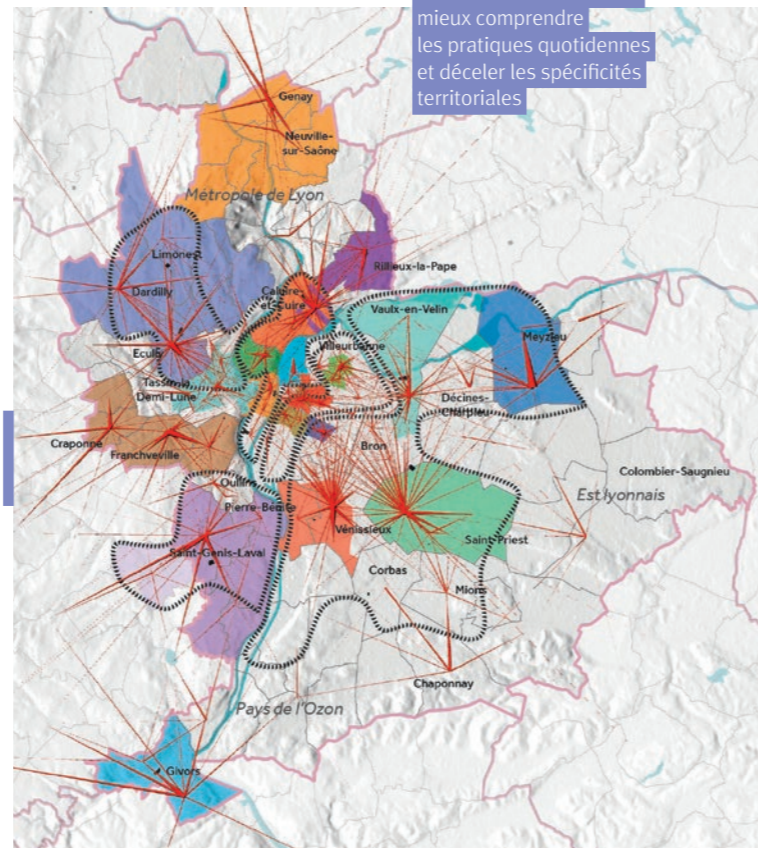
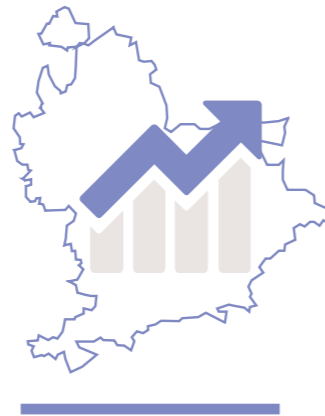
ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

En perspective, la mise en révision du Scot

Le Sepal poursuit ses efforts pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur son territoire et sur son aire d'influence ; qu'il s'agisse d'analyser les bassins de vie et le quotidien de ses habitants ou les modèles de développement à l'œuvre, tous ces travaux visent à préparer une future mise en révision du Scot.

LES BASSINS DE VIE DE L'AGGLOMÉRATION ET DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISES

En 2018 et 2019, le Sepal a missionné le cabinet Devillers & Associés et Alain Bourdin, sociologue-urbaniste, pour la réalisation d'une étude portant sur les bassins de vie de l'agglomération lyonnaise et ses territoires d'influence. À partir d'une double analyse – quantitative (flux tous motifs) et qualitative (approche sociologique selon la méthode des « focus group »), cette étude inédite a permis au Sepal de comprendre l'espace vécu des habitants et de déceler des spécificités territoriales intéressantes en matière de proximité vis-à-vis du lieu d'emploi, de pratique d'achats, de sociabilité, de rapport au cœur métropolitain et aux autres territoires.



Approche par les flux et le vécu des habitants : mieux comprendre les pratiques quotidiennes et déceler les spécificités territoriales



IMPLICATION DANS LE PROGRAMME POPSU DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON

En tant que coordinateur de la démarche inter-Scot, le Sepal est étroitement associé aux travaux de recherche POPSU Métropoles portant sur « La Métropole et les autres ». La Métropole de Lyon a défini 4 sujets d'étude avec pour fil rouge « métropolisation et justice spatiale » :

- Parcours résidentiels des accédants modestes à la propriété au sein de l'aire métropolitaine,
 - Enjeux de la lutte contre l'étalement urbain dans le cadre de l'inter-Scot,
 - Relations entre la Métropole de Lyon et les communautés limitrophes,
 - Attractivité de la Métropole de Lyon pour les étudiants de l'aire métropolitaine hors Métropole.
- Chaque sujet fera l'objet d'un « cahier » et d'un séminaire.

DEMAIN L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE : QUELS MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT ?

Pour la deuxième année consécutive, le Sepal a organisé le 2 octobre 2019, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, un séminaire visant à apporter un éclairage sur les modèles de développement à l'œuvre dans l'agglomération lyonnaise pour mieux les réinterroger à l'aune des défis de demain. Ce temps d'échanges fut l'occasion pour les élus et techniciens des collectivités présents de débattre des questions suivantes :

- Production, inclusion, sobriété : comment répondre aux injonctions de la ville de demain ?
- Ville compacte, ville désirable : comment concilier intensité urbaine et qualité de vie ?
- Habitants, acteurs privés, société civile... entre libéralisation et régulation, quel rôle pour le politique ?

Animé par Morgan Poulizac, les débats étaient alimentés par les expertises d'Olivier Roussel et Sébastien Sperto de l'Agence d'Urbanisme, de Jean Haëntjens, urbaniste économiste, de Julia Coutou, architecte urbaniste chez Leclercq Associés, et de Flore Trautmann, urbaniste, directrice associée du Sens de la Ville.



PORTRAIT DE LA PORTE SUD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION

Le Sepal a initié en 2019, en partenariat avec la Métropole de Lyon, une série de « portraits » des espaces de vie situés à l'interface entre l'agglomération lyonnaise et ses territoires limitrophes. Sur la base d'un état des lieux synthétique, ces portraits identifient les enjeux d'interdépendances ou d'interrelations actuels et potentiels. Un premier portrait a été réalisé sur la Porte Sud-Ouest de l'agglomération. D'autres suivront en 2020, au Nord et à l'Ouest du Sepal.



ÉLABORATION D'UN BILAN RÉTRO-PROSPECTIF DU SCOT



Le Sepal a entamé la production d'un bilan rétro-prospectif de son Scot qui sera livré aux nouveaux élus après les élections municipales et métropolitaines. Cet exercice sera l'occasion dans le contexte actuel de transitions, de questionner la pérennité des objectifs du Scot et d'identifier les enjeux et les interpellations prospectives à mettre au débat dans les instances du Sepal.

2020 Perspectives

Le Sepal s'est fixé les priorités suivantes :

- Finaliser le bilan « rétro prospectif » du Scot 10 ans après son approbation, afin de mesurer les enjeux et les axes de réflexion souhaitables lors d'une prochaine révision.
- Présenter et partager ce bilan dans le cadre d'un troisième séminaire rassemblant les nouveaux élus de l'agglomération.
- Poursuivre l'exploration des dynamiques partagées et enjeux d'interface avec les « Territoires voisins ».

PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Veiller à la mise en œuvre du Scot à toutes les échelles

Le Sepal poursuit la mise en œuvre active des orientations de son Scot dans le cadre des nombreux avis donnés sur les plans et projets portés par ses partenaires.

RÉVISION DES PLANS ET PROJETS LOCAUX

Le Sepal est associé aux nombreuses procédures menées localement lui permettant de faire connaître et faire valoir les orientations du Scot dans le respect du principe de compatibilité.

Ainsi, en 2019, le Sepal a accompagné ses communes dans le cadre de la révision ou la modification de leurs PLU. Il a analysé et émis un avis favorable sur la révision des PLU de Saint-Bonnet-de-Mure et Jons, et sur les modifications des PLU de Saint-Symphorien d'Ozon, Ternay et Saint-Laurent-de-Mure. Il a également été sollicité pour donner son avis sur le projet logistique de la zone industrialo-portuaire de Givors-Loire et les projets de périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de Lissieu et Poleymieux-au-Mont D'or.

Restructuration-
extension du
centre commercial
Mermoz à Bron



UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX CDAC

L'année 2019, marquée par l'application des nouvelles dispositions de la Loi Elan, a été riche en dossiers commerciaux, sur lesquels la CDAC a été régulièrement saisie. Sur le territoire du Sepal, ont été instruits d'importants dossiers, tels que la restructuration du pôle commercial « Champ du Pont » à Saint-Priest (« Yellow Pulse »), la restructuration-extension du centre commercial Mermoz à Bron, la création d'un magasin « Leroy Merlin » dans l'ancien bâtiment Citroën à Lyon 7^e ou encore l'implantation d'une jardinerie Truffaut à Caluire.

De nombreux autres dossiers ont donné lieu à des avis du Sepal en commission, pour des projets de création (E. Leclerc Drive à Saint-Priest, Carrefour Market à Sérézin-du-Rhône, Intermarché à Rillieux-la-Pape et Pierre-Bénite, Naturalia à Villeurbanne, Cash Piscine à Saint-Bonnet-De-Mure) ou d'extension (Leclerc Chaponnay, Super U Vénissieux, Point P./Envie de Salle de Bain Champagne-au-Mont d'Or), accompagnant parfois un transfert (Leclerc Genay, Lidl Jonage).



DES CAHIERS D'ACTEUR SEPAL ET INTER-SCOT POUR CONTRIBUER AU DÉBAT PUBLIC SUR LE NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS

Le Sepal a participé activement au débat public sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL). L'audition du Président du Sepal, Gérard Collomb, par le Président de la Commission Particulière du Débat public (CPDP), Jean-Claude Ruyschaert, a été une première occasion d'exprimer les attentes fortes du Sepal sur ce projet inscrit au Scot. La rédaction de deux cahiers d'acteur, « Sepal » et « inter-Scot », a ensuite permis aux élus du territoire d'affirmer publiquement et plus précisément leur position sur un dossier qui conditionne le développement futur de l'agglomération et de l'aire métropolitaine lyonnaise. Par ailleurs, le Sepal a poursuivi sa participation aux comités de pilotage et groupes techniques de la démarche « alternatives à l'A45 » piloté par la DREAL.



Retrouvez le cahier d'acteur du SEPAL sur le site

www.scot-agglolyon.fr

DES AVIS SUR LES PROJETS DE SCOT VOISINS

Le Sepal a été sollicité par quatre établissements publics porteurs de Scot voisins pour émettre un avis sur leur projet de territoire révisé : les Rives du Rhône, la Dombes, le Val-de-Saône – Dombes et l'Ouest Lyonnais. Ces projets, menés dans le cadre d'un partenariat étroit en parallèle de la démarche inter-Scot, ont tous reçus un avis favorable de la part du Sepal.

UN AVIS SUR LE PROJET DE SRADDET

Suite à son arrêt par le Conseil Régional en mars 2019, le Sepal a émis un avis favorable sur le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SradDET).

2020 Perspectives

Afin de poursuivre son rôle de « passeur » des orientations du Scot auprès des collectivités, le Sepal se donne les priorités suivantes pour 2020 :

- L'accompagnement des collectivités dans la finalisation de leur PLU devant se mettre en compatibilité avec le Scot (notamment sur les communes de Chaponnay, Marennes et Communay) ;
- L'association aux instances consacrées aux grandes infrastructures d'accessibilité et leur évolution (alternatives A45, aménagements de long terme sur le nœud ferroviaire lyonnais – NFL, réflexions autour des services express métropolitains – SEM, amélioration de la desserte de la Plaine Saint-Exupéry) ;
- La participation aux instances techniques de suivi et de mise en œuvre du SRADDET, en partenariat avec la Région.

Un investissement constant au sein de la démarche inter-Scot

Cette année a été l'occasion de faire un bilan sur deux politiques publiques majeures de l'aménagement du territoire métropolitain : les mobilités et l'urbanisme commercial.

LES CHANTIERS DE LA DÉMARCHE INTER-SCOT

Sur le sujet des mobilités, l'inter-Scot s'est mobilisé principalement sur le débat public NFL (cf. page 7) et sur le bilan quantitatif et qualitatif des politiques urbaines mises en œuvre autour des gares. En matière d'urbanisme commercial, deux dossiers ont fait l'objet d'une analyse : développements commerciaux et évolutions prospectives des modes de consommation et des circuits de distribution, comportements d'achat des ménages consolidée à l'échelle de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (en partenariat avec la CCI Auvergne-Rhône-Alpes).

L'année a également été marquée par la production d'un avis commun sur le SRADDET, l'organisation de rencontres territoriales rassemblant les chargés de mission « développement économique » des EPCI pour échanger sur les transferts d'établissements, ou encore l'analyse consolidée à l'échelle des 13 Scot des projections démographiques de l'INSEE à l'horizon 2040.



Rencontre des présidents de l'inter-Scot à Villefranche-sur-Saône - décembre 2019



L'étude inter-Scot sur l'évolution des m² commerciaux sur la dernière décennie témoigne d'une bonne régulation des développements dans l'agglomération lyonnaise au regard des évolutions démographiques observées, en comparaison avec d'autres territoires voisins ou le reste du territoire national.

Les principaux enjeux d'urbanisme commercial identifiés dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne sont les suivants :

- Accorder les développements commerciaux aux évolutions démographiques,
- Prendre en considération la diminution des besoins en m² commerciaux et intégrer plus fortement les évolutions des modes de consommation,
- Développer des projets mixtes en centralités urbaines et villageoises (lieux de mixité des fonctions),
- Moderniser / requalifier et densifier les pôles commerciaux existants,
- Diversifier les zones monofonctionnelles vers des fonctions non-marchandes au sein de certaines zones commerciales rattrapées par l'urbanisation et bénéficiant d'une bonne desserte en transport en commun,
- Favoriser le dialogue entre élus et acteurs du commerce et renforcer les exigences (densité, mixité, insertion, programmation etc.), notamment en dehors des métropoles,
- Intégrer les besoins nouveaux liés à la logistique commerciale notamment en milieu urbain.



2020 Perspectives

Le Sepal poursuivra son implication dans la co-animation de la démarche et dans les groupes projets de l'inter-Scot. Cette année électorale sera l'occasion d'accueillir les nouveaux élus, de les acculturer aux enjeux de l'Aire Métropolitaine Lyon - St Étienne, mais aussi de valoriser les dossiers 2019 par des temps de partage dédiés.

Les sujets d'étude porteront sur :

- Les conditions d'application de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) aux divers contextes territoriaux de l'aire métropolitaine,
- Les mobilités, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de services express métropolitains dans les agglomérations lyonnaises et stéphanoises,
- L'approvisionnement en eau potable à l'échelle métropolitaine et les enjeux d'inter-territorialité (analyse à dire d'expert),
- Une approche des gisements en énergies renouvelables à l'échelle de l'aire métropolitaine,
- Un avis commun inter-Scot sur le projet de Schéma Régional des Carrières.



FÉDÉRER LES SCOT À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

Rencontres Nationales des Scot de juin 2019 à Metz

Un engagement à l'échelle régionale et nationale

Membre actif de la Fédération Nationale des Scot (FNS), le Sepal anime le réseau régional des Scot et participe à de nombreuses réflexions régionales et nationales.



UNE FORTE IMPLICATION À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le Sepal siège au Conseil d'administration et au Comité technique de la Fédération Nationale des Scot (FNS) et contribue ainsi aux prises de décision de la Fédération.

Il poursuit son implication dans l'animation du Club Climat-Air-Énergie de la FNS et a contribué très activement à la construction du programme des 14^e Rencontres Nationales des Scot qui se sont déroulés à Metz en juin 2019 sur le thème des « Transitions ».

14^e Rencontres Nationales des Scot
visionnez les vidéos



Cyril Dion aux Rencontres Nationales des Scot

UN RÔLE D'ANIMATEUR À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En tant que référent régional de la FNS, le Sepal a organisé en partenariat avec le CNFPT en septembre 2019 une journée d'actualité sur le thème de « La loi ELAN et ses implications pour les Scot » en visio-conférence sur 3 sites en simultanée (Grenoble, Lyon, Clermont-Ferrand).

Le Sepal a également organisé en mai 2019 une séance de travail collective entre les Scot d'Auvergne-Rhône-Alpes en vue de la rédaction d'un avis commun sur le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

2020 Perspectives

Le Sepal poursuivra son implication :

- Au Conseil d'administration et au Comité technique de la FNS,
- Dans l'organisation et l'animation des rencontres régionales des Scot,
- Dans l'animation du Club Air-Énergie-Climat de la FNS,
- Dans l'association des Scot à la mise en œuvre du SRADDET.

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le Scot. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

LE SEPAL, FAITS ET CHIFFRES 2019

BILAN BUDGÉTAIRE

770 745 € 
soit une baisse de 4,1% par rapport à 2018

IMPLICATION DES ÉLUS



6 Bureaux,

6 bureaux, dont un délocalisé au siège de la CCEL



3 Conseils Syndicaux



L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SEPAL EN 2019

Laurine COLIN,
Directrice

Jérémye TOURTIER,
Chargé de mission

Laetitia CAPLIER,
Assistante

MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ÉTUDES

- **Devilleurs et Associés**
Mission d'étude sur « Les bassins de vie de l'agglomération et de l'aire métropolitaine lyonnaise : approche par les flux et le vécu des habitants »
- **CCI de Lyon Métropole St-Étienne Roanne**
Convention d'étude, pour le compte de l'inter-Scot, portant sur la consolidation des enquêtes consommateurs à l'échelle de l'AMELYSE
- **Cabinet Soler Couteaux/Llorens**
Cabinet d'avocat pour conseiller le Sepal et l'alimenter en expertises juridiques
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône**
Convention d'étude portant sur l'analyse des mutations des implantations artisanales sur le territoire du Sepal et ses bassins de vie
- **CINCO**
Cabinet spécialisé pour accompagner le Sepal dans sa communication

LE SEPAL DÉVELOPPE LA COLLECTION

3D 

Après avoir initié en 2018 la diffusion de chiffres clefs indicateurs du développement territorial (Data) via une newsletter, le Sepal a édité en 2019 deux dossiers (Décryptage), l'un portant sur les comportements et parcours d'achats dans l'agglomération lyonnaise entre 2012 et 2017, l'autre sur les tendances et évolutions de l'artisanat. Ces dossiers, diffusés par voie numérique à tous les partenaires du Sepal ont vocation à éclairer les dynamiques territoriales à l'œuvre. Un troisième support intitulé « Débat » est programmé courant 2020 et questionnera les orientations de la planification territoriale et les enjeux à relever dans l'avenir.

LE FONCTIONNEMENT DU SEPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

LE BUREAU, L'EXÉCUTIF

Il est composé du Président du Sepal et de 15 membres élus.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Elle est en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

MÉTROPOLE DE LYON

Anne BRUGNERA
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire de Lyon

Pascal CHARMOT
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Luc DA PASSANO
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Maire d'Irigny

Stéphane GOMEZ
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Vaulx-en-Velin

Gilda HOBERT
Conseillère à la Métropole de Lyon
Conseillère à la Ville de Lyon

Jean-Michel LONGUEVAL
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Bron

Catherine PANASSIER
Conseillère à la Métropole de Lyon
Maire du 3^e Arrondissement

Gaël PETIT
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Caluire-et-Cuire

Clotilde POUZERGUE
Conseillère à la Métropole de Lyon
Maire d'Oullins

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

Patrice BERTRAND
Conseiller de la CCPO
Adjoint au Maire de Communay

LE BUREAU EN 2019



Gérard COLLOMB
Président du Sepal
Maire de Lyon



Denis BOUSSON
2^e Vice-président
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de St-Didier-au-Mont-d'Or



Ronald SANNINO
4^e Vice-président
Conseiller à la Métropole de Lyon
Conseiller d'arrondissement Lyon 9



Bruno CHARLES
6^e Vice-président
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Conseiller d'arrondissement Lyon 7



Sylvie CARRE
Conseillère à la CCPO
Adjointe au Maire de St-Symphorien-d'Ozon



Raymond DURAND
7^e membre du Bureau
Vice-président de la CCPO
Maire de Chaponnay



Michel FORISSIER
Conseiller à la Métropole de Lyon
Sénateur du Rhône



Valérie GLATARD
8^e membre du Bureau
Conseillère à la Métropole de Lyon
Maire de Neuville sur Saône



Jean-Yves SÉCHERESSE
1^{er} Vice-président
Président délégué
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Lyon



Paul VIDAL
3^e Vice-président
Président de la CCEL
Maire de Toussieu



José RODRIGUEZ
5^e Vice-président
Vice-président de la CCPO
Maire de Simandres



Jean-Pierre JOURDAIN
Vice-président de la CCEL
Maire de St-Bonnet-de-Mure



Richard LLUNG
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Villeurbanne



Gilbert MARBOEUF
Vice-président de la CCEL
Maire de Pusignan



Sarah PEILLON
9^e membre du Bureau
Conseillère à la Métropole de Lyon – Conseillère d'arrondissement Lyon 7



Daniel VALÉRO
Vice-président de la CCEL
Maire de Genas

SCOT

AGGLOMÉRATION
LYONNAISE / 2030 /



sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02
www.scot-agglolyon.fr